



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

langues et cultures régionales

Question écrite n° 36144

Texte de la question

M. Rudy Salles attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'opportunité d'inclure la langue niçoise dans la liste des langues régionales de France. Il lui rappelle que Nice et sa région ont une histoire singulière, qui se traduit par un important patrimoine linguistique et culturel, profondément enraciné dans le cœur des habitants de notre cité et de sa région. Il lui indique également que les familles niçoises de vieille origine assurent, de génération en génération, la transmission de la langue et des traditions du comté de Nice. C'est ainsi que, chaque année, de plus en plus de gens s'inscrivent dans des cours pour apprendre le « nissart ». De très nombreux étudiants présentent le CAPES de langue d'oc ou soutiennent des thèses sur le parler, la culture et l'histoire de Nice. Dans ce contexte, il convient d'encourager cette volonté d'identification à un terroir porteur de valeurs généreuses, cela afin de permettre la pérennisation de cette culture locale. C'est pourquoi il demande que le nissart soit inscrit dans la liste des langues régionales de France.

Texte de la réponse

La politique culturelle en faveur des langues régionales et minoritaires a pour objet de reconnaître à ces langues toute leur place dans le patrimoine national, d'en assurer la sauvegarde et la valorisation et de répondre aux aspirations légitimes des citoyens qui désirent les faire vivre. De nombreuses actions existent déjà. Elles vont être renforcées. La politique qui sera mise en oeuvre par le ministère de la culture et de la communication dès l'an 2000, sera centrée sur les priorités suivantes : la collecte, la conservation et la valorisation du patrimoine linguistique ; l'aide à l'édition et à la publication en langues régionales ; l'aide à l'équipement linguistique (grammaires, dictionnaires, manuels, travaux de terminologie...) là où le besoin s'en fait sentir ; l'observation des pratiques linguistiques. Par ailleurs, les interventions du ministère dans le champ de la création artistique (musique, théâtre, création littéraire...), seront orientées dans le sens d'une meilleure prise en compte des langues et des cultures régionales. Cette politique concernera l'ensemble du patrimoine linguistique de la France et le nissart y aura naturellement sa place.

Données clés

Auteur : [M. Rudy Salles](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36144

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5967

Réponse publiée le : 20 décembre 1999, page 7260